



NEWSLETTER

UNSA CH ROUFFACH

**Venez découvrir notre dernière Newsletter !
La meilleure solution pour avoir accès aux bonnes infos.**

AU PROGRAMME :



« ACTUS » CH ROUFFACH :

- ➔ **Dossier - Financement de formations :**
 - Demandes ponctuelles,
 - Dispositifs de financement de l'ANFH.
- ➔ **Pétition UNSA Fonction Publique : Autorisations d'absence évènements familiaux.**



MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS AVEC L'UNSA :

- ➔ **Rallongement du congé prénatal dit « Pathologique »,**
- ➔ **Prestation CGOS : titres culture,**
- ➔ **Prestation CGOS : CESU Garde enfants.**

+ UNSA CH Rouffach : Vos référents UNSA Formations-ANFH:

Connaissez-vous vos droits concernant la formation ?

Des questions ? Nous vous apportons des réponses !

Nous sommes formés aux différents dispositifs de financement de formations.

- **Geneviève et Thomas siègent à la commission de formation du CH Rouffach.**
- **Thomas est administrateur à l'ANFH.**





DEMANDES PONCTUELLES DE FORMATIONS :

Financement de formations :

Saviez-vous que vous pouvez solliciter des demandes ponctuelles de formation (Hors plan institutionnel) ?

Pour qui ?

Contractuels et titulaires.

Comment procéder ?

Utilisez le formulaire à télécharger sur la GED : EN-RHFI-110 à transmettre par voie hiérarchique.

La commission de formation au Centre Hospitalier de Rouffach **examine tous les 2 mois les différentes demandes.**

Vous êtes intéressé ?

Vous souhaitez un accompagnement dans vos démarches ? Appelez-nous !



Bon à retenir :

À l'UNSA, nous assurons un accompagnement individualisé

et nous défendons votre dossier à la commission de formation dans laquelle nous siégeons.

DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE FORMATION :

Connaissez-vous les dispositifs de l'ANFH ?

L'ANFH s'occupe de la formation du personnel hospitalier.

Un projet d'évolution professionnelle ?

Voici les dispositifs :

- **Études promotionnelles** : évolution professionnelle en vue de l'acquisition d'un diplôme.

- **Congé de Formation Professionnelle** : reconversion professionnelle ou pour accéder à un niveau supérieur

de qualification ou acquérir de nouvelles compétences professionnelles.

- **Accompagnement pour un bilan des compétences acquises** : en vue d'identifier un projet professionnel.

- **Reconnaissance de votre expérience** : en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.

Vous êtes intéressé ?

Vous souhaitez un accompagnement dans vos démarches ? Appelez-nous !



Bon à retenir :

À l'UNSA, nous assurons un accompagnement individualisé et nous défendons votre dossier.

Nous siégeons dans les différentes instances : nous sommes formés et administrateurs ANFH.

PETITION - UNSA FONCTION

PUBLIQUE :

AUTORISATIONS D'ABSENCE

EVENEMENTS FAMILIAUX.

Un projet a été adressé aux syndicats concernant les autorisations d'absence pour événements familiaux, parentalité (...).

Le texte proposé est inacceptable en l'état. Il prévoit de diminuer nos droits : Jours enfant malade, jours accordés pour un mariage/ PACS (...).

L'UNSA Fonction Publique, vous propose une pétition afin d'améliorer vos droits et de vous donner une possibilité de vous mobiliser pour exprimer votre désaccord vis-à-vis de ce projet. Plus de 45 000 signataires, et vous ?

Je signe la pétition ICI.



Ensemble, nous sommes plus forts, mobilisons-nous !



MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS AVEC L'UNSA :

RALLONGEMENT DU CONGE

PRENATAL DIT « PATHOLOGIQUE » :

A partir du 1^{er} mars 2026, en cas de difficultés lors de la grossesse, **les femmes enceintes pourront bénéficier**

d'un congé dit « pathologique » de 21 jours calendaires au lieu de 14 jours actuellement

(Article L.1225-21 du Code général de la Fonction Publique).

Ce sont des congés supplémentaires au congé maternité. Le salaire est maintenu.

Le congé dit « pathologique » postnatal reste inchangé : 28 jours calendaires.

PRESTATION CGOS – TITRES CULTURE :

Saviez-vous que vous pouvez bénéficier de chèques permettant le paiement de frais occasionnés pour accéder à la culture ?

- Librairies, disquaires, billetterie,
- Loisirs, tourisme, activités culturelles.

Pour qui ? : Contractuels, titulaires.

Pour les couples de professionnels hospitaliers, chacun peut bénéficier de cette prestation.

Montant : 50% de participation C.G.O.S

Commandes : 100€ (54,97€ à régler) ou 200€

(104,97€ à régler) (frais de recommandés compris)

Dates limites : 30 novembre 2026 pour les demandes papier et 31 décembre 2026 pour les demandes en ligne.

PRESTATION CGOS - CESU GARDE ENFANTS :

Saviez-vous que vous pouvez bénéficier de chèques permettant le paiement des frais occasionnés par la garde de vos enfants ?

Le CGOS propose le « CESU Garde d'enfants » pour rémunérer un salarié ou un établissement assurant l'accueil des enfants à qui vous faites appel pour la garde de votre enfant jusqu'à ses 6 ans.

Pour qui ? Contractuels, titulaires.

Montant : Le montant annuel est déterminé par rapport au quotient familial et l'âge de votre enfant (un versement annuel par enfant).

	0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans
Jusqu'à 810	620 €	320 €	De 1010,01 à 1150	320 €	170 €
De 810,01 à 910	520 €	270 €	Supérieur à 1150	220 €	120 €
De 910,01 à 1010	420 €	220 €			

Date limite : 30 novembre 2026

Vous souhaitez un accompagnement dans vos démarches ou pour transmettre votre demande de prestation en ligne ? Appelez-nous !

Bon à retenir : À l'UNSA, nous assurons un accompagnement individualisé pour nos adhérents. Nous sommes formés et administrateurs au CGOS.

Suivez l'UNSA CH Rouffach sur    

.../... (4/4)